

**Session ordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le 11 juillet 2023, à 19 h 30  
en la salle du Conseil**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mmes les Conseillères	Isabelle Hardy Véronique Baril
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron
Est absent :	M. le Conseiller	Sébastien Lévesque

---

2023-07-11 - 256

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

Le Conseil municipal nomme Mademoiselle Yohana Kabie et Monsieur Benoit Renaud, personnalités du mois de juillet. Mademoiselle Yohana Kabie représentera la Ville lors des prochains jeux d'été du Québec, puisqu'elle fera partie de l'équipe de soccer régionale. Monsieur Benoit Renaud est le porteur du projet gagnant de la première édition du budget participatif.

2023-07-11 - 257

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 258

***Adoption du procès-verbal***

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 13 juin 2023, tel que rédigé;

ADOPTÉ



2023-07-11 - 259

**Approbation des comptes**

**Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois de juin 2023 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

**Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

**Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service des finances faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
98 008 à 98 263	3 331 567,11 \$

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 260

**Adoption - Règlement numéro 1036-2**

**Règlement modifiant le règlement numéro 1036 constituant un Comité consultatif en circulation**

**Attendu** la présentation du projet de règlement numéro 1036-2 lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement numéro 1036-2 modifiant le règlement numéro 1036 constituant un Comité consultatif en circulation;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 261

**Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1048-1**

**Règlement modifiant le règlement numéro 1048 décrétant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de propriété privée**

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1048 décrétant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de propriété privée et dépose ledit projet;

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 262

**Renouvellement de l'assurance contre les cyber-risques 2023-2024**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fait partie du regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques;

**Attendu** qu'il y a lieu de renouveler l'assurance contre les cyber-risques pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 1<sup>er</sup> juillet 2024;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à renouveler la couverture d'assurance contre les cyber-risques pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 1<sup>er</sup> juillet 2024 moyennant une prime de 11 621,12 \$ incluant les frais de l'UMQ et les taxes applicables;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 263

**Octroi de contrat - Fourniture et installation de 2 stèles d'identification du parc industriel**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire remplacer les 2 stèles d'identification du parc industriel;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé une soumission à la société par actions Martech signalisation inc. en raison de son expérience et de sa spécialisation dans le domaine;

**Attendu** la soumission de la société par action Martech signalisation inc. datée du 4 juillet 2023 au montant de 64 181,92 \$ incluant les taxes applicables pour la fourniture et l'installation de 2 stèles;

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le contrat pour la fourniture et l'installation de 2 stèles d'identification du secteur industriel à la société par actions Martech signalisation inc. pour une somme 64 181,92 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 264

**Octroi de mandat - Services professionnels rendus pour le projet de centre aquatique**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu des services professionnels de Gestion Cité-Ville (9375-3283 Québec inc.) pour le projet de centre aquatique;

**Attendu** que les services professionnels ont été rendus d'avril 2022 à juillet 2023, pour un montant total de 25 696,91 \$ incluant les taxes applicables;

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le mandat pour les services professionnels pour le projet de centre aquatique à la société par actions Gestion Cité-Ville (9375-3283 Québec inc.) pour une somme 25 696,91 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉ



2023-07-11 - 265

**Promotion - Directrice du Service des infrastructures et techniques**

**Attendu** que le poste de directeur du Service des infrastructures et techniques est vacant;

**Attendu** que Madame Joëlle Brassard, directrice adjointe du Service des infrastructures et techniques depuis mai 2020 assure l'intérim du poste de directrice;

**Attendu** que Madame Brassard possède les compétences pour accéder au poste de directrice;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**De promouvoir** Madame Joëlle Brassard au poste de directrice du Service des infrastructures et techniques;

**Que** cette nomination soit effective à partir du 12 juillet 2023;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 266

**Promotion - Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

**Attendu** que le poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement est vacant depuis le 7 juillet 2023;

**Attendu** que le directeur adjoint du Service de l'urbanisme, Monsieur Mathieu Racette, possède les compétences pour accéder au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**De promouvoir** Monsieur Mathieu Racette au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

**Que** cette nomination soit effective à partir du 12 juillet 2023;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 267

**Adoption - Politique de soutien à l'athlète élite**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté, le 14 mars 2023 une politique de soutien à l'athlète élite;

**Attendu** que le Conseil municipal désire modifier la politique afin de modifier le montant de soutien aux athlètes participants aux jeux du Québec;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines modifie sa politique de soutien à l'athlète élite portant le numéro 028-2023 en la remplaçant par la politique de soutien à l'athlète élite portant le numéro 028.1-2023;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 268

**Paiement somme forfaitaire - Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a valablement cautionné l'emprunt hypothécaire du Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines qui a été pris pour financer le remplacement de son système de réfrigération R-22 en remplissant les formalités requises par la *Loi sur les cités et villes* et en obtenant l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire payer au Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines une somme forfaitaire de 50 000 \$, de la Ville, afin de pouvoir couvrir le déficit d'opération dudit Centre Sportif pour l'année en cours;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise le paiement au Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines d'une somme forfaitaire de 50 000 \$, afin de couvrir le déficit d'opération de l'année en cours;

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de 50 000 \$ au Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 269

**Transfert des lots 6 478 218, 6 478 220 et 6 478 584 du cadastre du Québec au domaine privé**

**Attendu** que les lots 6 478 218, 6 478 220 et 6 478 584 du cadastre du Québec sont des biens du domaine public et affectés à l'utilité publique conformément à l'article 916 du *Code civil du Québec*;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit vendre les lots 6 478 218, 6 478 220 et 6 478 584 du cadastre du Québec au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du réaménagement du boulevard Sainte-Anne;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit sortir ces immeubles du domaine public pour les faire passer au domaine privé;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines transfère les lots 6 478 218, 6 478 220 et 6 478 584 du cadastre du Québec de son domaine public à son domaine privé afin de vendre lesdits lots au ministère des Transports et de la Mobilité durable et que, par conséquent, ces derniers ne seront plus affectés à l'utilité publique;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 270

**Autorisation spéciale pour permettre la tenue de la fête des citoyens**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines organisera une fête des citoyens le 16 septembre 2023;

**Attendu** que dans le cadre de la fête des citoyens, des activités ainsi que des feux d'artifice sont prévus le 16 septembre 2023 au parc des Saisons de 13h à 23h;

**Attendu** que dans le cadre de la fête des citoyens, la vente et la consommation d'alcool seront permises sur le site du parc des Saisons entre 13h et 23h;

**Attendu** que le règlement n° 4001 concernant la paix, l'ordre public et le bien-être interdit la vente et la consommation d'alcool sur les places publiques, sauf lors d'événements publics avec l'autorisation préalable du Conseil municipal;



2023-07-11 - 270

(suite)

**Attendu** qu'en vertu du règlement n° 3700 concernant la prévention des incendies, les feux en plein air sont interdits sur tout le territoire de la Ville;

**Attendu** que le Conseil municipal désire autoriser la vente et la consommation d'alcool ainsi que les feux d'artifice lors de la fête des citoyens qui doit se tenir le 16 septembre 2023;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** dans le cadre des activités de la fête des citoyens qui se tiendra le 16 septembre 2023, le Conseil municipal autorise la vente et la consommation d'alcool au parc des Saisons entre 13h et 23h ainsi que la tenue de feux d'artifice;

**Que** copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie ainsi qu'au Service des infrastructures et techniques;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 271

***Demande d'aide financière - Entente de développement culturel 2024 du ministère de la Culture et des Communications***

**Attendu** l'« Entente de développement culturel 2024 » du ministère de la Culture et des Communications qui doit être déposé à l'automne 2023;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de l'« Entente de développement culturel 2024 » du ministère de la Culture et des Communications pour payer une portion des coûts du renouvellement de sa politique culturelle;

**Attendu** que le Conseil municipal doit autoriser la production de cette demande d'aide financière;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de l'« Entente de développement culturel 2024 » du ministère de la Culture et des Communications pour payer une portion des coûts du renouvellement de sa politique culturelle;

**Que** Frédéric Maltais, directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture, soit autorisé à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'« Entente de développement culturel 2024 » du ministère de la Culture et des Communications et soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 272

***Autorisation spéciale - Fermeture de la 2<sup>e</sup> avenue Classique de la mairesse***

**Attendu** que dans le cadre de la Classique de la mairesse un grand chapiteau sera installé sur la portion de la 2<sup>e</sup> Avenue située entre la rue Chaumont et le boulevard Sainte-Anne;

**Attendu** qu'en raison de l'installation de ce grand chapiteau, il sera nécessaire de fermer à la circulation la portion de la 2<sup>e</sup> avenue située entre la rue Chaumont et le boulevard Sainte-Anne, et ce, les 26, 27 et 28 septembre 2023;

2023-07-11 - 272

*(suite)*

**Attendu** que le Conseil municipal peut, par résolution, autoriser exceptionnellement la fermeture temporaire de rue;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal autorise la fermeture temporaire à la circulation de la portion de la 2<sup>e</sup> avenue située entre la rue Chaumont et le boulevard Sainte-Anne, et ce, les 26, 27 et 28 septembre 2023;

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'au Service des infrastructures et techniques;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 273

***Fermeture temporaire de la 3<sup>e</sup> Avenue  
Autorisation - circulation des véhicules tout terrain (VTT)  
Marche Pierre Lavoie***

**Attendu** la marche Pierre Lavoie qui doit avoir lieu le dimanche 15 octobre 2023 sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la fermeture d'une partie de la 3<sup>e</sup> Avenue, entre la rue des Cèdres et la rue René, le dimanche 15 octobre 2023, et ce, de 7h à 13h;

**D'autoriser**, s'il le juge opportun, le Service de police à fermer temporairement et au besoin, certaines voies publiques afin d'assurer la sécurité des marcheurs;

**D'autoriser** les véhicules tout terrain (VTT) à circuler dans les rues le dimanche 15 octobre 2023 de 7h à 13h;

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'au service des infrastructures et techniques;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 274

***Nomination  
Membre du Comité consultatif en environnement***

**Attendu** qu'un poste est vacant au sein du Comité consultatif en environnement;

**Attendu** qu'en vertu des modalités du règlement numéro 1035 constituant un Comité consultatif en environnement, les membres de ce comité sont nommés par le Conseil municipal;

**Attendu** que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par ce même règlement;

**Attendu** que le Conseil municipal a reçu la candidature de Madame Sarah Bérubé-Thériault et qu'il désire nommer Madame Sarah Bérubé-Thériault à titre de membre du Comité consultatif en environnement afin de combler le poste vacant;



2023-07-11 - 274

(suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**De** nommer Madame Sarah Bérubé-Thériault comme membre du Comité consultatif en environnement, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 275

***Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Diminution de la limite de vitesse - chemin de la Plaine (route 335)***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se préoccupe de la sécurité de ses citoyens;

**Attendu** que l'intersection du chemin de la Plaine et de la rue des Sources est dangereuse, puisque de nombreux automobilistes l'empruntent pour accéder aux quartiers résidentiels de la Ville;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines juge important qu'une diminution de la limite de vitesse permise soit apportée sur le tronçon situé entre le 14 et le 42, chemin de la Plaine (route 335), afin que la limite de vitesse soit réduite de 70km/h à 50 km/h;

**Attendu** la recommandation du Conseil consultatif en circulation de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à cet effet;

**Attendu** que ce tronçon du chemin de la Plaine (route 335) relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à une analyse de la situation afin de considérer une diminution de la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h pour le tronçon situé entre le 14 et le 42, chemin de la Plaine (route 335), afin d'assurer la sécurité des citoyens et des utilisateurs;

ADOPTÉ

2023-07-11- 276

***Financement du projet d'aménagement du parc Saint-Gabriel ainsi que des travaux de réfection et d'éclairage du Chemin du Lac***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit fixer le terme de l'emprunt du règlement numéro 1024 pour le projet d'aménagement du parc Saint-Gabriel ainsi que des travaux de réfection et d'éclairage du Chemin du Lac;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** le terme du remboursement du règlement numéro 1024 pour le projet d'aménagement du parc Saint-Gabriel ainsi que des travaux de réfection et d'éclairage du Chemin du Lac soit fixé à 15 ans;

**Qu'**une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ADOPTÉ

2023-07-11 - 277

**Dépôt de rapports divers et procès-verbaux**

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Juin 2023
- Rapport budgétaire au 30 juin 2023
- Rapport des permis de construction du mois de juin 2023
- Compte rendu de la réunion du Comité consultatif en circulation tenue le 14 juin 2023
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en urbanisme tenue le 21 juin 2023
- Procès-verbal de la réunion du Comité de démolition tenue le 20 juin 2023
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation - Juin 2023

ADOPTÉ

2023-07-11 - 278

**Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.**

- 48-48A, boulevard Sainte-Anne
- 208-210, boulevard Sainte-Anne
- 48, chemin du Golf
- 5975, montée Gagnon
- 5850 montée Gagnon

**Attendu** que les demandes de permis soumises à un P.I.I.A. doivent être approuvées par le Conseil municipal;

**Attendu** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement numéro 1046 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

<b>Demandes acceptées</b>		
<b>Recommandation CCU</b>	<b>Numéro de résolution (CCU)</b>	<b>Adresse</b>
2023-06-21 (accepté)	2023-048	48, boulevard Sainte-Anne
2023-06-21 (accepté)	2023-049	208-210, boulevard Sainte-Anne
2023-06-21 (accepté)	2023-050	48, chemin du Golf
2023-06-21 (accepté)	2023-051	5975, montée Gagnon
2023-06-21 (accepté)	2023-052	5850, montée Gagnon

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées au tableau intitulé « Demandes acceptées » du 2<sup>e</sup> attendu de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2023-07-11 - 279

***Demande de dérogation mineure – 421, montée Morel***

- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour autoriser un lien entre la construction accessoire (garage attenant) et le logement intergénérationnel situé au 421, montée Morel dérogeant ainsi à l'article 122 du règlement de zonage numéro 860 qui interdit aucun usage principal ou complémentaire à l'intérieur d'une construction accessoire;
- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour aménager un espace de stationnement distinct supplémentaire pour un logement intergénérationnel afin de déroger à l'article 295 du règlement de zonage 860;
- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour aménager une porte d'accès sur le mur avant qui ne donne pas accès au logement principal pour une habitation unifamiliale afin de déroger à l'article 1297 du règlement de zonage 860;
- Attendu** que la demande ne respecte pas l'ensemble des conditions de recevabilité à une dérogation mineure ;
- Attendu** que les permis de construction conformes ont été délivrés en mai 2023;
- Attendu** que le demandeur a déjà coulé les fondations selon les plans déposés avec la demande de dérogation mineure;
- Attendu** que la demande de dérogation mineure ne constitue pas un cas isolé;
- Attendu** que la demande vise à déroger à trois dispositions réglementaires du règlement de zonage 860;
- Attendu** que conformément à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit rendre sa décision après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal refuse ladite demande, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2023-07-11 - 280

***Approbation - Réfection de la toiture de deux tourelles de l'église, 129, boulevard Sainte-Anne***

- Attendu** qu'une demande de réfection de la toiture de deux tourelles de l'église a été déposée pour le 129, boulevard Sainte-Anne;
- Attendu** que le projet est soumis aux dispositions du règlement sur la citation de monuments historiques 781;
- Attendu** que la demande est conforme aux dispositions du règlement sur la citation de monuments historiques 781;
- Attendu** que les travaux visent les tourelles où des infiltrations d'eau ont été remarquées;
- Attendu** que conformément à l'article 4 du règlement sur la citation de monuments historiques 781, le Conseil municipal doit approuver le projet, à la suite de la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte ladite demande, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2023-07-11

***Période de questions***

On procède à la période de questions de l'assistance.

2023-07-11 - 281

***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Julie Boivin, mairesse

---

Marie-Eve Charron, greffière adjointe